

Adresse du siège : 25 avenue Foch – 48004 MENDE Cedex

Tel : 04.66.65.62.00 Fax : 04.66.65.19.84

E-mail : [accueil@lozere.chambagri.fr](mailto:accueil@lozere.chambagri.fr)

Site institutionnel : [www.lozere.chambagri.fr](http://www.lozere.chambagri.fr)



### Présentation

#### ➔ Représentation des intérêts de l'agriculture

- **Etablissement public**, géré par une assemblée de 46 membres élus au suffrage universel, tous les 6 ans, représentant l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural : les agriculteurs bien sûr, mais aussi les sylviculteurs, les salariés, les propriétaires, les syndicats, les coopératives, le Crédit Agricole et la Mutualité Sociale Agricole.

Réunis en Session plénière au moins 2 fois par an, les élus de la Chambre d'Agriculture expriment leurs préoccupations face aux problèmes d'actualité, émettent des avis et des vœux auprès des pouvoirs publics, et décident des actions à entreprendre.

- **Instance consultative permanente** des intérêts agricoles et forestiers auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales, avec un rôle de conseil légal, reconnu par la loi.
- **Acteur principal de la définition des orientations de l'agriculture départementale**, elle suscite des projets pour l'agriculture lozérienne, en coordination avec les partenaires économiques et la profession agricole.
- Initiation, coordination et mise en application des **programmes de développement agricole** et rural.
- **Accompagnement des projets individuels et collectifs** adaptés aux exigences des marchés, tout en assurant une gestion harmonieuse de l'espace et du territoire.

#### ➔ Intervention pour le monde rural

- Pour être plus près des attentes des agriculteurs au niveau local, la Chambre d'agriculture a organisé ses services en :
  - **5 pôles géographiques**, pour une agriculture vivante et répartie sur l'ensemble du territoire départemental, avec 3 compétences :
    - **Développement local, et rural** : animation de groupes, formation, projets de territoire ou de filières, urbanisation, relation avec les collectivités territoriales.
    - **Conseil d'entreprise** : Projets d'exploitation (installation, investissement, PAC, conseil stratégique ...), contrats agri-environnementaux.
    - **Conseil en élevage** et contrôle de performance des animaux.
  - **Des conseillers spécialisés**, au siège, à Mende, dans des domaines variés : agronomie, agritourisme, bâtiment, machinisme, agri-environnement, énergie, diversification, commercialisation, qualification, références agricoles, formation, formalités de déclaration des entreprises, ...
  - **L'Identification** et la certification de parenté des animaux.  
EDE (Etablissement Départemental de l'Elevage) : 04.66.65.64.52 (ligne directe)

L'installation agricole étant en Lozère une priorité absolue, toutes les actions de la Chambre d'agriculture, tant économiques que territoriales, visent cet objectif.

## Actions concernant les candidats à l'installation

- ➔ **Dispositif d'animation locale sur tout le territoire** : connaissance des structures agricoles et de leurs acteurs économiques présents sur le pôle de développement local : accueil des jeunes issus de ces structures, et des nouveaux porteurs de projet d'installation dans la zone.
  - Conseillers en développement local, et conseillers d'entreprise sur les 5 pôles de développement du département
    - Pôle de Florac : 04.66.45.13.58 – [florac@lozere.chambagri.fr](mailto:florac@lozere.chambagri.fr)
    - Pôle de Langogne : 04.66.69.21.54 – [langogne@lozere.chambagri.fr](mailto:langogne@lozere.chambagri.fr)
    - Pôle de Marvejols : 04.66.32.09.84 – [marvejols@lozere.chambagri.fr](mailto:marvejols@lozere.chambagri.fr)
    - Pôle de Mende : 04.66.65.62.00 – [mende@lozere.chambagri.fr](mailto:mende@lozere.chambagri.fr)
    - Pôle de St Chély : 04.66.31.12.52 – [stchely-apcher@lozere.chambagri.fr](mailto:stchely-apcher@lozere.chambagri.fr)
- ➔ Tenue du **Répertoire Départemental Installation (RDI)**, assistance à la Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité (DICA)
- ➔ Coordination et animation du **Centre d'Elaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés (CEPPP)**, en partenariat avec le Point Info Installation et les organismes de formation (CFPPA).
  - Centre d'Elaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés (CEPPP)  
04.66.65.62.00 – [accueil@lozere.chambagri.fr](mailto:accueil@lozere.chambagri.fr)
- ➔ **Elaboration des PPP** au cours d'entretien avec un conseiller projet (CA 48) et un conseiller compétence (CFPPA)
  - Contacts aux pôles de développement local
- ➔ **Accompagnement par la formation** :
  - Participation au **Stage Collectif Obligatoire** du PPP, organisé par le CFPPA
  - Intervention de techniciens spécialisés dans les divers **modules de formation** proposés aux candidats (financement VIVEA)
  - Participation des conseillers à l'élaboration du projet des candidats à l'installation, dans le cadre de la **formation au projet** et de la formation **créer son activité**.
- ➔ **Dispositif d'accompagnement pré et post installation** : La Chambre d'Agriculture a été agréée par le Conseil Régional Languedoc-Roussillon en tant que structure accompagnatrice des porteurs de projet en agriculture. A ce titre, les conseillers de la Chambre d'Agriculture interviennent auprès des candidats à l'installation, à différents niveaux :
  - En phase d'**émergence de projet**, pour affiner l'idée d'entreprendre, déterminer les atouts et contraintes du projet, évaluer les pré-requis en terme de compétences etc.
  - En amont d'un projet d'installation, pour accompagner à la construction technico-économique du projet (**Diagnostic de faisabilité**),
  - En phase de pré-installation, pour définir la mise en œuvre du projet, les conditions de réussite, pour simuler les résultats prévisionnels (**le Business Plan**)  
*Le Business Plan est le préalable au Plan d'Entreprise, document réglementaire de sollicitation des aides à l'installation.*
  - Lors des 3 premières années d'installation, un **suivi post-installation** est proposé au porteur de projet pour l'accompagner à la réalisation effective de son projet d'installation et le réajuster le cas échéant.  
*L'inscription dans un suivi post-installation est obligatoire en Languedoc-Roussillon pour solliciter les aides à l'installation.*
- ➔ Instruction des dossiers **Dotation Jeune Agriculteur (DJA)**, présentation à la Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA)
- ➔ **Centre de Formalité des Entreprises (CFE)**, pour enregistrement de la déclaration de début d'activité, soit à titre individuel, soit au sein d'une société. Accueil de tous les candidats (aidés ou non aidés). Appui conseil à la déclaration. Information et traitement des dossiers ACCRE (Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise). Enregistrement de la cessation d'activité du cédant. Repérage des installations non aidées, pour un meilleur accompagnement des nouveaux installés dans leur territoire.
  - Centre de Formalité des Entreprises (CFE) - 04.66.65.62.00 – [cfe@lozere.chambagri.fr](mailto:cfe@lozere.chambagri.fr)
- ➔ **Contrôle administratif 5 ans** : Vérification de l'obtention du revenu minimum de référence.